

<b>Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA</b>			
<b>Compte rendu de la réunion du 27 avril 2010</b>			
Date : <b>27/04/2010</b>	Lieu : <b>DREAL PACA</b>	Heure : <b>9 h 30</b>	Compte rendu approuvé le : <b>06/07/2010</b>

**Documents préparatoires (format numérique) déposés sur l'espace CSRPN (site Internet DREAL) ou diffusés par mail:**

- Natura 2000 : documents relatifs aux sites concernés
- Projets de réhabilitation de l'étang de Bolmon : note de présentation DREAL; Rapports des comités scientifiques du GIPREB et du Conservatoire du Littoral

**Documents présentés/diffusés en séance :**

- Diaporama s sur chacun des sujets N2000 et Bolmon

**Pièces jointes au présent compte-rendu :**

- Avis N° 2010-9; Avis N° 2010-10; Avis N° 2010-11; Avis N° 2010-12 à 14
- Présentation du nouveau régime d'évaluation des incidences N2000

**RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR**

- Programme NATURA 2000: Analyse transversale des mesures de gestion agropastorales : bilan d'étape et premiers résultats ; Validation de la liste régionale des priorités de conservation des habitats N2000 en PACA ; Décret sur le dispositif d'évaluation des incidences
- **Pour avis** : Document d'objectifs du site « FR9301560 : SIC Mont Chajol »
- **Pour avis** : Document d'objectifs du site « FR9312019 : ZPS Vallée du Haut Guil »
- **Pour avis** : Projets de réhabilitation de l'étang de Bolmon
- **Pour avis** : Dossiers de travaux dans le projet de PN Calanques

**Étaient présents les membres du CSRPN :**

M. BARBERO M.  
Mme BELLAN-SANTINI D.  
Mme BERNARD-LAURENT A.  
M. CHAPPAZ R.  
M. COROT D.

M. MOUTTE P.  
M. NAPOLEONE CI.  
M. ROUSSET CI.  
M. VERLAQUE M.  
M. VIDAL E.  
M. GRILLAS P. (excusé)  
M. MAGNIN F.  
M. MAUREL N.  
M. MEDAIL F. (excusé)  
M. ORSINI P.  
M. QUEZEL P. (excusé)  
M. TARDIEU CI. (excusé)

**Membres du CSRPN non présents :**

M. ALZIAR G. (excusé)  
M. BACHIMON P.  
M. DUMONT B. (excusé)  
M. FRANCOUR P. (excusé)  
M. CHEYLAN G. (excusé)  
M. COSSON E.

**Également présents (selon les dossiers):**

DREAL : M. ROUSSET O. ; M. SAVIN J.B. ; Mme MEYER D. ; Mme PICHOU M. ; Mme DEMARTINI C. ; M. SALLES J.M. ; Mme PEYRON A. ; M. TUGEND V. ; Mme QUELIN N. ; Mme FERULLA V. ;  
DDT 05 : Mme POTIN CI.  
PNRQ : M. VALLET J. ; Mme PLISSON A.L. ; M. PORTIER J.B. ;  
DDT 06 : M. SARAMITO G. ;  
Syndicat mixte pour l'élaboration et la gestion du SCOT de la Riviera française et de la Roya (CARF) : M. FAUROUX ; Mme FULCHERI S.  
Groupement d'Intérêt Public pour la Réhabilitation de l'Etang de Berre (GIPREB) : M. PICON P. ; M. RADAKOVITCH O. (Pt Comité Scientifique)  
SISEB : Mme PETIT S. ;  
Conservatoire du littoral : M. ESTEVE R. ; M. LEFEUVRE J. CI (Pt Comité Scientifique)

## 1. Approbation du compte rendu de la réunion précédente

Le compte rendu du CSRPN du 4 mars 2010 est approuvé à l'unanimité.

## 2. NATURA 2000 : Analyse transversale des mesures de gestion agropastorales : bilan d'étape et premiers résultats ;

Cette étude prospective a été engagée en décembre 2009. N'étant pas encore finalisée, l'objectif de la présentation en CSRPN n'est pas de conduire un débat approfondi (qui sera programmé ultérieurement) mais de recueillir quelques premières réactions sur la présentation de premiers résultats partiels.

L'étude a été initialement engagée sur une analyse approfondie des mesures de gestion préconisées dans un panel représentatif de DOCOB. Toutefois, à l'issue de ce premier travail compilatoire, les données se sont avérées difficilement exploitables, du fait du manque de précision des fiches mesures des DOCOB et de l'absence de cartographie des actions préconisées. Il a donc été décidé, en janvier 2010, de focaliser l'analyse sur les plans de gestion pastoraux (PGP), censés traduire de manière concrète les actions Natura 2000 à mettre en œuvre sur chaque alpage. Une collaboration a donc été engagée avec le CERPAM et Claude Napoléone (rapporteur CSRPN de la mission). Le travail s'appuie sur l'analyse de 22 PGP, relatifs à 9 sites Natura 2000. Les premiers résultats montrent une bonne adéquation entre PGP et objectifs de préservation de la biodiversité. Les objectifs les plus récurrents sont :

- lutter contre l'embroussaillage,
- entretenir des micro-habitats structurés en mosaïque,
- favoriser la diversité floristique,
- préserver les habitats sensibles (pelouses en gradins, zones humides, éboulis...),
- préserver les espèces sensibles (Reine des Alpes, Orchidées, Vipère d'Orsini, Tétrasyre).

Toutefois, les problèmes suivants ont été identifiés :

- manque de précisions techniques dans les PGP (cahier des charges détaillé de la mesure), très hétérogènes d'un département à l'autre ,
- cartographies souvent sommaires, voire inexistantes => difficile de zoner toutes les actions,
- croisement avec les habitats N2000 rarement fait => le PGP se contente d'items génériques (ex : pelouses avec ligneux bas) ,
- mises en défens focalisées sur peu d'espèces (Tétrasyre, Vipère d'Orsini), indépendamment du statut DH/DO du site N2000.

Sur la base de ce premier constat, une discussion rapide est conduite en CSRPN. Ariane BERNARD-LAURENT dresse un bref historique de la MAE « galliformes de montagne », montrant tous les progrès effectués depuis 1990 dans la sensibilisation du monde agricole à la problématique de conservation d'espèces emblématiques. Toutefois, on rencontre encore de fortes difficultés pour arriver à concilier deux logiques différentes, celle de l'agriculture de montagne (contraintes économiques fortes, en pleine mutation) et celle de l'écologie (conservation). Le succès des MAET se joue en grande partie au niveau de l'animateur Natura 2000, dont le rôle est d'instaurer un dialogue et de sensibiliser les agriculteurs locaux à la préservation du patrimoine naturel local.

## 2. NATURA 2000 : Validation de la liste régionale des priorités de conservation des habitats N2000 en PACA ;

Comme décidé lors du CSRPN plénier du 04 mars 2010, un groupe de travail technique s'est tenu le 15 avril 2010 et a permis d'affiner les niveaux de priorités de chaque habitat du domaine terrestre (cotations augmentées pour 16 habitats, baissée pour 6 habitats, déclinée par habitats élémentaires pour 5 habitats génériques EUR27).

Tableau de synthèse des résultats :

Type de milieu \ Priorité PACA	0 très forte	1 forte	2 moyenne	3 faible	A PRECISER	non évalué	Total
1a marin						7	7
1b salé	2	2	3		1		8
2 dunes	4	5					9
3a eaux stagnantes	3	3		1			7
3b eaux courantes		1	7				8
4 landes et fourrés tempérés	1	2	1	2			6
5 fourrés sclérophylles	3		1	3			7
6 pelouses, prairies		5	3	3			11
7 tourbières et bas-marais		3	3				6
8 milieux rocheux		1	6	4			11
9 milieux forestiers	4	6	17	9			36
<b>Total</b>	<b>17</b>	<b>28</b>	<b>41</b>	<b>22</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>111</b>

Une analyse ciblée uniquement sur les habitats qualifiés de prioritaires au niveau européen, montre que :

- 47 % sont de priorité très forte (33%) à forte (14%) en PACA,
- 53% sont de priorité moyenne (43%) à faible (10%) en PACA.

Concernant les habitats marins, du fait de l'imprécision de la typologie EUR27, il est convenu de préciser ultérieurement l'analyse, lorsque la typologie aura été affinée par les experts marins du CSRPN (travail en cours, prenant notamment en compte la typologie utilisée pour les ZNIEFF marines).

Il est rappelé que cette liste priorisée ne constitue pas un document officiel (ce n'est pas une liste rouge des habitats) mais un document interne de travail, pouvant être mis à jour au besoin. Une fois finalisé, il sera déposé sur l'extranet CSRPN.

### 3. MAET du PNR Queyras

Le PNRQ vient d'annoncer un projet urgent de MAET hors site Natura 2000, qui va obliger à réunir le groupe technique (CSRPN, conseil régional, DREAL) d'ici le 15 mai en vue de recueillir son avis. Il est demandé au CSRPN de bien vouloir mandater ses représentants à ce groupe. Le CSRPN mandate Marcel BARBERO.

### 4. NATURA 2000 : Décret sur le dispositif d'évaluation des incidences

V. Ferulla pour N2000 présente le nouveau régime d'évaluation des incidences Natura 2000 et de la méthode PACA pour l'élaboration des listes locales. (Cf document de synthèse joint). Le CSRPN sera associé tout au long de cette démarche d'élaboration des listes locales et un avis informel puis formel lui sera demandé sur la base des projets de listes départementales.

- Question du CSRPN : le dispositif paraît à première vue très complexe et ne permet pas d'adopter une règle simple, telle que l'emprise sur un habitat d'intérêt communautaire : Le système de listes positives retenu par la France a pour objet de définir des listes limitatives d'activités pouvant avoir des incidences lorsqu'elles sont situées en site ou même hors site Natura 2000. L'entrée se fait donc par activité et par site, et le travail proposé en PACA permettra de sélectionner ces activités en fonction de leurs incidences potentielles sur les habitats et espèces des sites de la région. Des zonages seront possibles dans les listes locales, mais ils ne permettront pas dans tous les cas de soumettre toute activité se déroulant sur un habitat communautaire.

### 2. Document d'objectifs du site « FR9301560 : SIC Mont Chajol »

Opérateur : Syndicat mixte pour l'élaboration et la gestion du SCOT de la Riviera française et de la Roya ; Rapporteur : M. Barbero

L'opérateur présente le diagnostic écologique et socio-économique du site ainsi que la définition des enjeux et des objectifs de conservation (présentation ppt).

Le rapporteur scientifique insiste sur l'importance de l'habitat prioritaire « Fourrés à Pinus mugo et Rhododendron hirsutum » (4070) classé en enjeu très fort dans le DOCOB. En effet, cet habitat est rare et n'est présent que dans deux sites Natura 2000 en PACA (Mont Chajol et Clarée). En outre, il présente une richesse en espèces des alpes orientales et abrite la gentiane de Ligurie.

Il demande l'intégration au DOCOB d'un paragraphe sur la gestion pastorale historique du site qui explique la panoplie des habitats observés aujourd'hui – paragraphe qu'il rédigera pour l'opérateur.

Il approuve la qualité des inventaires réalisés et propose la validation du tome 1.

Le CSRPN indique que le tome 1 doit mentionner la perdrix bartavelle qui est très bien représentée sur le site et demande si une étude existe sur l'effet des brûlages dirigés sur la gentiane de Ligurie. Cette pratique est très utilisée sur Tende et favorise a priori la gentiane.

**Avis 2010-9 : Sur avis du rapporteur scientifique, le CSRPN valide le tome 1 du site « FR9301560 : Mont Chajol » sur les aspects scientifiques sous réserve que les corrections demandées, lors du groupe de travail et lors de la séance plénière, soient intégrées. Le rapporteur scientifique est chargé de vérifier la bonne intégration de ces corrections.**

## 2. Document d'objectifs du site «FR9312019 : ZPS Vallée du Haut Guil»

Opérateur : PNR du Queyras ; Rapporteur : A. Bernard-Laurent

L'opérateur présente le diagnostic écologique et socio-économique du site, la définition des enjeux et des objectifs de conservation et les cartographies réalisées (présentation ppt).

Le rapporteur scientifique apprécie la qualité de l'exposé et du tome 1. Ce dernier est clair, bien structuré et respecte le cahier des charges de la DREAL. Il repose sur un travail de terrain réalisé en 2001 par Ecodir que le PNR du Queyras a bien synthétisé et adapté aux cahiers des charges DOCOB. Le rapporteur scientifique apprécie la définition des objectifs de conservation qui sont très clairs et mettent bien en lumière les problèmes essentiels du site.

Le jeu de cartes a été reçu un peu tard mais semble bien répondre aux demandes du groupe de travail. L'opérateur signale l'absence d'une carte, en cours de finalisation et qui sera intégrée au document final.

Globalement, la communauté d'oiseaux est en bon état de conservation sur le site avec un bémol concernant le lagopède pour lequel on enregistre un mauvais succès de reproduction.

Concernant les menaces, les problèmes identifiés sur les milieux humides seront à quantifier et à prendre en compte dans le volet opérationnel du DOCOB. En outre, concernant le pastoralisme, il sera indispensable de mener une bonne concertation afin de vérifier la compatibilité des exigences écologiques des trois espèces de galliformes avec les plans de gestion des MAET.

Le rapporteur scientifique propose au CSRPN de valider le tome 1 du DOCOB.

**Avis 2010-10 : Sur avis du rapporteur scientifique, le CSRPN valide le tome 1 du site « FR9312019 : ZPS Vallée du Haut Guil » sur les aspects scientifiques. Les corrections demandées lors du groupe de travail ont bien été intégrées.**

## 2. Projets de réhabilitation de l'étang de Bolmon

L'étang de Bolmon et ses milieux périphériques forment un système complexe aux enjeux multiples. Le CSRPN est saisi pour avis sur les démarches de réhabilitation en cours et leur cohérence.

Plusieurs présentations introduisent le sujet :

- J.B.SAVIN de la DREAL rappelle les enjeux de restauration de l'étang à travers la mise en oeuvre de la directive cadre européenne sur l'eau et du réseau Natura 2000, ainsi que l'historique du sujet.

- Le directeur du GIPREB P.PICON présente le projet d'expérimentation de remise en circulation d'eau de mer dans le tunnel du Rove pour influencer sur le renouvellement des eaux du canal du Rove, de l'étang du Bolmon et plus marginalement de l'étang de Berre, en l'inscrivant dans une démarche globale de réhabilitation.
- R.Esteve du CELRL introduit le plan de gestion du Bolmon et l'enjeu de la gamme de salinité à définir pour l'étang.
- J.C.Lefeuvre du conseil scientifique du CELRL rappelle l'avis donné par cette instance qui insiste sur la connaissance de la qualité de l'eau amenée par l'expérimentation, la maîtrise parfaite des échanges entre le Bolmon et les milieux connexes, et l'importance de la réduction des apports polluants de la Cadière et du bassin versant de l'étang.
- Enfin le président du Conseil Scientifique du GIPREB O.Radakovitch résume l'avis récemment donné, et insiste sur la définition du régime de salinité souhaité, sur la connaissance de l'impact de l'expérimentation sur les sédiments et sur la nécessité de mettre en place un suivi du milieu le plus rapidement possible pour partager l'état actuel de l'étang

La discussion qui s'engage insiste sur les points suivants :

- l'action indispensable sur les pressions polluantes de la Cadière et du bassin versant direct en parallèle de tout projet de réhabilitation du Bolmon.
- La prise en compte d'un gradient de salinité entre l'est et l'embouchure de la Cadière et l'ouest plus salé
- la prise en compte du risque d'apport de sédiments pollués en provenance du port de Marseille

Certains membres du CSRPN expriment l'opinion que le plan de gestion du Bolmon tel que prévu actuellement, sans l'expérimentation Rove, est suffisant. Ils ne peuvent donner un avis favorable à cette expérimentation de par l'importance des équipements et des travaux réalisés et de par l'incertitude qui subsiste sur son impact, préférant s'en remettre à la résilience du milieu. Il est bien acté qu'il s'agit d'une expérimentation réversible et qui pourra être revue en fonction des résultats. Une discussion s'engage également sur le risque d'augmentation de la stratification ainsi que sur l'impact sur les espèces d'eau douce.

S.Petit, chargée de mission N2000 au SISEB, précise que les inventaires sont actuellement en cours, et que le dossier de l'expérimentation du Rove comprendra une étude de l'impact.

Il est acté que le président du CSRPN rédigera un rapport comportant des orientations numérotées insistant, sans s'opposer au projet, sur la nécessité de le maîtriser complètement et sur les principaux points suivants :

- un contrôle expérimental sur les entrées et les sorties des différents milieux et sur le phasage du projet dans le temps (canal du Rove puis étang du Bolmon).
- la poursuite du travail sur la réduction des apports polluants du bassin versant
- une très bonne connaissance de l'état actuel des masses d'eau et des inventaires des habitats et espèces.
- la poursuite du travail de qualité mené par les experts scientifiques du CELRL et du Conseil Scientifique du GIPREB
- la poursuite et la formalisation de la collaboration entre le CELRL propriétaire, qui doit étendre son emprise sur les milieux périphériques, le GIPREB et le gestionnaire du site N2000.

**Avis 2010-11** : le CSRPN mandate son président pour rédiger un rapport reprenant les points principaux de la discussion rappelés ci-dessus.

## 2. Dossiers de travaux sur le territoire du projet de parc national des Calanques

Vincent TUGEND présente trois dossiers soumis à avis du Préfet, après avis du CSRPN, suite à la prise en considération par le premier ministre le 30 avril 2009 du projet de parc national des Calanques.

Les trois dossiers sont situés aux Goudes, en site inscrit des calanques. A ce titre ils ont fait ou doivent faire l'objet d'un avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

Le premier dossier est un permis de construire consistant en diverses modifications d'un bâtiment (isolation, volumes, toiture) sans création de SHON. LE CSRPN suit l'avis favorable émis par l'ABF sur ce dossier.

Le second dossier est un dossier de déclaration préalable en régularisation ; il s'agit de modifications sur un bâtiment existant. Ce dossier a reçu un avis défavorable de l'ABF, il a également fait l'objet d'un avis défavorable de la vice présidente du CSRPN, en application de l'article 10 du règlement intérieur du CSRPN et au vu de la délibération du CSRPN du 27 octobre 2009 lui donnant délégation. Le CSRPN reprend à son compte cet avis.

Le troisième dossier est également un dossier de DP pour lequel l'ABF n'a pas encore émis d'avis formel. Compte tenu d'éléments informels recueillis auprès de l'ABF et du caractère peu visible du projet, le CSRPN émet un avis favorable.

### **Décision du CSRPN (Cf. Avis N°2010- 12 à 14 joints)**

Le CSRPN a :

- émis un avis favorable sur le dossier de permis de construire de la SCI FOGG (PC n° 13055.10.H.0278.PC.PO)
- émis un avis défavorable sur le dossier de déclaration préalable de M. VICHI (DP N° 13055.10.H..0323.DP.PO)
- émis un avis favorable sur le dossier de déclaration préalable de la SA APEM (DP n° 13055.10.H.0859.PC.PO)

Le détail de chaque avis figure dans le tableau joint.

## 3. Questions diverses

- Information sur la rencontre des présidents de CSRPN et la réunion nationale ZNIEFF
- Pillage de la plage aux Ptérosaures de Crayssac (Lot) : courrier du CSRPN Midi Pyrénées
- Motion du CSRPN Midi Pyrénées au sujet du développement des espèces mellifères en bord de route
- Lancement de la consultation des CSRPN sur l'élaboration des listes TVB : un groupe de travail est prévu le 18 mai

La prochaine réunion sera programmée avant l'été (date non fixée) en fonction de la nomination du prochain conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 17 h 00

Secrétaire de séance : DREAL

le Président du CSRPN : Pr. M. BARBERO

*signé*

*signé*

## Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA

AVIS N° 2010 - 9

Date : 27 avril 2010	Objet : : Document d'objectifs du site « FR9301560 : Mont chajol »	Vote : favorable
-------------------------	--	---------------------

Le CSRPN réuni le 27 avril 2010, a étudié la partie Tome 1 (Diagnostic, enjeux et objectifs de conservation hiérarchisés) du « Document d'objectifs » (DOCOB) du site « Mont Chajol »

Opérateur : Syndicat mixte pour l'élaboration et la gestion du SCOT de la Riviera française et de la Roya

Rapporteur : Marcel Barbero

Le travail et la présentation ont été menés par le Syndicat mixte pour l'élaboration et la gestion du SCOT de la Riviera française et de la Roya.

La partie diagnostic écologique et enjeux de conservation de ce DOCOB a été examinée en groupe de travail CSRPN du 20/04/2010 et a fait l'objet d'un compte rendu. Son contenu a été exposé aux membres du CSRPN par le rapporteur scientifique.

Le Conseil prend acte de ces informations. Des remarques complémentaires sont apportées en séance plénière, remarques qui sont reprises dans le compte rendu de la réunion du 27 avril 2010.

**Avis N° 2010-9** : le conseil émet, à l'unanimité, un avis favorable à la validation du tome 1 du site « FR9301560 : Mont Chajol » sur les aspects scientifiques, sous réserve que les corrections demandées, lors du groupe de travail et lors de la séance plénière, soient intégrées. Le rapporteur scientifique est chargé de vérifier la bonne intégration de ces corrections.

Le président du CSRPN : Pr. Marcel Barbero

*Signé*

## Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA

AVIS N° 2010 - 10

Date : 27 avril 2010	Objet : : Document d'objectifs du site « FR9312019 : ZPS du Haut Guil »	Vote : favorable
-------------------------	---	---------------------

Le CSRPN réuni le 27 avril 2010, a étudié la partie Tome 1 (Diagnostic, enjeux et objectifs de conservation hiérarchisés) du « Document d'objectifs » (DOCOB) du site « Haut Guil »

Opérateur : PNR du Queyras

Rapporteur : Ariane Bernard-Laurent

Le travail et la présentation ont été menés par PNR du Queyras.

La partie diagnostic écologique, socio-économique et enjeux de conservation de ce DOCOB a été examinée en groupe de travail CSRPN du 18/03/2010 et a fait l'objet d'un compte rendu. Son contenu a été exposé aux membres du CSRPN par le rapporteur scientifique.

Le Conseil prend acte de ces informations. Des remarques complémentaires sont apportées en séance plénière, remarques qui sont reprises dans le compte rendu de la réunion du 27 avril 2010.

**Avis N° 2010-10** : le conseil émet, à l'unanimité, un avis favorable à la validation du tome 1 du site « FR9312019 : Haut Guil » sur les aspects scientifiques. Les corrections demandées lors du groupe de travail ont bien été intégrées.

Le président du CSRPN : Pr. Marcel Barbero

*Signé*



## Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA

AVIS N° 2010 - 11

Date :  
27 avril 2010

Objet : Projets de réhabilitation de l'étang de Bolmon

Vote :  
favorable

Le CSRPN réuni le 27 avril 2010, a étudié les démarches de réhabilitation en cours concernant l'étang de Bolmon et ses milieux périphériques.

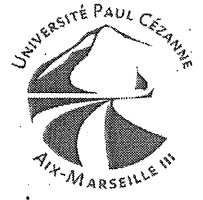
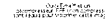
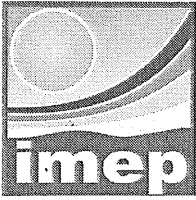
A l'issue des présentations et débats, il est acté que le président du CSRPN rédige un rapport comportant des orientations numérotées insistant, sans s'opposer au projet, sur la nécessité de le maîtriser complètement et sur les principaux points suivants :

- un contrôle expérimental sur les entrées et les sorties des différents milieux et sur le phasage du projet dans le temps (canal du Rove puis étang du Bolmon).
- la poursuite du travail sur la réduction des apports polluants du bassin versant
- une très bonne connaissance de l'état actuel des masses d'eau et des inventaires des habitats et espèces.
- la poursuite du travail de qualité mené par les experts scientifiques du CELRL et du Conseil Scientifique du GIPREB
- la poursuite et la formalisation de la collaboration entre le CELRL propriétaire, qui doit étendre son emprise sur les milieux périphériques, le GIPREB et le gestionnaire du site N2000.

**Avis 2010-11** : le CSRPN mandate son président pour rédiger un rapport reprenant les points principaux de la discussion rappelés ci-dessus (joint au présent avis).

Le président du CSRPN : Pr. Marcel Barbero

*Signé*



## Etang de Bolmon : Rapport du CSRPN suite à la séance du 27/04/2010

Le CSRPN plénier a entendu les rapporteurs scientifiques du GIPREB (M. Radakovitch ) et du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (J. Cl. Lefeuvre) sur le phasage en deux étapes des opérations de contrôle du renouvellement des masses d'eau et de leur salinité sur l'étang de Bolmon.

Pour la gestion future de l'étang, M. Radakovitch a insisté sur le déroulement en deux phases :

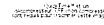
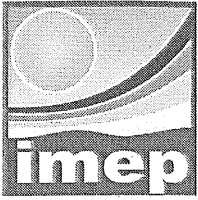
- nécessité d'une évaluation précise des caractéristiques écologiques de l'étang en terme d'éco-complexe afin de définir l'objectif de restauration à atteindre. Il faudra notamment à terme statuer sur le régime de salinité souhaité.
- Un suivi du milieu est à mettre en place rapidement pour suivre les effets des échanges entre le canal du Rove, l'étang de Bolmon et celui de Berre par la réhabilitation de la fonctionnalité des bourdigues du Jaï. En particulier les dynamiques hydrosédimentaires seront à préciser.

L'apport d'eau de mer, par un dispositif de réouverture du Canal du Rove est prévu pour améliorer la qualité des eaux du Bolmon et induire une réhabilitation écologique à déterminer. Elle pourrait ainsi se traduire par le développement de nouveaux herbiers à *Zostera*, qui existaient déjà d'après les observations successives réalisées de 1945 à 1963.

M. Lefeuvre insiste sur le fait qu'une amélioration substantielle de la qualité écologique des eaux du Bolmon (contrôle des masses d'eau) suppose avant tout un contrôle strict des eaux salées introduites, et surtout des rejets industriels, urbains et agricoles arrivant dans les parties ouest et est de l'étang, mais aussi par la Cadière, rivière qui concentre des pollutions élevées. Il indique cependant que le traitement d'une partie de ces pollutions par les STEP de Vitrolles et des Pennes Mirabeau entraîne une amélioration de la qualité des eaux du Bolmon. Il insiste sur le fait qu'actuellement l'étang est surtout affecté négativement par des apports d'éléments nutritifs et de perturbations physico-chimiques issues de son bassin versant.

Après un long débat au sein des membres du CSRPN, le président est chargé d'établir un rapport. Celui-ci se décline en six points :

1. Le CSRPN constate que les données bioécologiques de l'étang du Bolmon ne sont pas suffisantes pour conclure à une amélioration actuelle notable et certaine de l'éco-complexe Bolmon qui rendrait caduque l'opération envisagée par le GIPREB. C'est pourquoi il insiste sur la nécessité d'engager des études sur la caractérisation des habitats, la diversité biologique et la valeur indicatrice d'un certain nombre d'espèces-clé, permettant de repérer



dans l'étang des situations de bon état, état moyen, mauvais état des masses d'eau. Les données de recolonisation biologique dont on dispose actuellement ne sont pas suffisantes pour donner lieu à des conclusions convaincantes. Une cartographie des habitats dépassant au niveau du détail celle de Natura 2000 (qui ne s'intéresse qu'aux habitats communautaires) est indispensable. Elle doit concerner tous les biotopes et doit être réalisée à une échelle répondant aux enjeux. Un point zéro acceptable par tous par sa rigueur scientifique permettra alors de bien coordonner les opérations envisagées dans la deuxième phase : apport d'eau de mer par le canal du Rove réaménagé à cet effet.

2. Dans la même trajectoire, le CSRPN demande qu'on suive, en rives est et ouest de l'étang, les évolutions et transformations des communautés végétales et animales aquatiques mais aussi terrestres, de manière à bien démontrer les tendances à l'amélioration dont fait état d'une façon qualitative le Conservatoire du Littoral. Cette opération devrait être conduite également sur la Cadière à sa confluence avec le Bolmon.
3. Le CSRPN recommande que la deuxième phase, celle du pompage de l'eau de mer (20m<sup>3</sup>/s maximum) dans l'étang du Bolmon, soit opérée par étapes progressives, maîtrisées, et suivie par des évaluations biologiques et des analyses physico-chimiques régulières des eaux du Bolmon. Ce choix s'impose pour apporter les garanties légitimes aux questions que se pose le Conseil Scientifique du Conservatoire.
4. Le CSRPN insiste aussi sur la nécessité de ne pas considérer la Cadière comme un simple conduit pollué se déversant dans le Bolmon et encourage les actions de réduction des apports polluants du bassin versant.
5. Le CSRPN insiste sur la nécessité de rencontres régulières comme cela s'est fait par devant lui des différents acteurs : GIPREB, Conservatoire, opérateur Natura 2000, et bien sûr les socioprofessionnels et les élus des communes et EPCI. Il appelle également à la poursuite de la collaboration des experts scientifiques.
6. C'est pourquoi le CSRPN demande la mise en place d'un comité scientifique et technique de coordination et suivi des opérations qui pourrait être la structure de concertation proposée plus haut.

A Aix en Provence, le 6 mai 2010

**Marcel BARBERO**  
Professeur émérite des Universités  
**Président du CSRPN PACA**

## Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA

AVIS N° 2010 - 12 à 14

Date : 27/04/2010	Objet : Dossiers de travaux dans les espaces ayant vocation à être classés en cœur de parc national des calanques (application des articles L331-6 et R331-6 du code de l'environnement)	Vote : voir tableau pour chaque avis
----------------------	--	--------------------------------------

Le CSRPN réuni le 27 avril 2010, a étudié les trois dossiers de travaux dans les espaces ayant vocation à être classés en cœur de parc national des Calanques.

Dossiers présentés par Vincent TUGEND, chargé de mission DREAL

Suite à la prise en considération par le premier ministre le 30 avril 2009 du projet de parc national des Calanques, les travaux susceptibles de modifier l'état ou l'aspect des espaces ayant vocation à être classés en cœur de parc national sont soumis (selon les cas) à avis ou autorisation du Préfet après avis du CSRPN.

Les trois dossiers présentés sont : un dossier de permis de construire et deux dossiers de déclaration préalable.

Ces projets se situant également en site inscrit (en majorité site inscrit des Goudes), ils ont fait l'objet d'un avis de l'Architecte des Bâtiments de France, porté à la connaissance des membres du CSRPN, sauf un dossier de déclaration préalable pour lequel l'avis formel de l'ABF n'avait pas encore été émis.

**Avis N°2010- 12 à 14 :** Le CSRPN a :

émis un avis favorable sur le dossier de permis de construire (PC n°13055.10.H.0278.PC.P0)

émis un avis défavorable sur le premier dossier de déclaration préalable (DP n°13055.10.H.0323.DP.P0)

émis un avis favorable sur le second dossier de déclaration préalable (DP n°13055.10.H.0859.DP.P0)

Le détail de chaque avis figure dans le tableau joint.

Le président du CSRPN : Pr. Marcel Barbero

*Signé*

**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA**

AVIS N° 2010 - 12 à 14

Objet : Dossiers de travaux dans les espaces avant vocation à être classés en cœur de parc national des calanques (application des

	numero autorisation urbanisme	Nom	adresse travaux	commune	nature travaux	date d'examen par le CSRPN	Avis CSRPN n°	AVIS DU CSRPN
<b>PERMIS DE CONSTRUIRE - PERMIS DE DEMOLIR</b>	13055.10.H.0278.PC.PO	SCI FOGG représentée par M DISDEROT	16 bld Alexandre Delabre	13008 MARSEILLE	modifications de façades et de volume, réhabilitation	27/04/2010	2010-12	Avis favorable
<b>DECLARATION PREALABLE</b>	13055.10.H.0323.DP.PO	VICHI Christian	10 rue de la colline	13008 MARSEILLE	demande de régularisation : modification de toiture, de façade, de clôture, extension 5 m2	27/04/2010	2010-13	Avis défavorable
	13055.10.H.0859.DP.PO	SA APEM représentée par M. GERVAIS	5 avenue de la pétanque	13008 MARSEILLE	installation de panneaux photovoltaïques sur toiture	27/04/2010	2010-14	Avis favorable